AMIANTE SS4 ENCADRANT DE CHANTIER

734

Objectifs

- Se conformer à la législation
- Appréhender les risques liés à l'amiante et trouver des solutions pour réaliser des travaux en présence d'amiante
- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante
- Appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
- Appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante
- Être capable d'appliquer les procédures décrites dans le mode opératoire pour la préparation, la conduite, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier.
- Prendre soin de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées tout en préservant l'environnement

Public Visé

Travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le mode opératoire.

Durée

35.00 Heures **5** Jours

Pré Requis

L'entrée en formation est conditionnée à la présentation d'une attestation de visite médicale valable indiquant l'aptitude médicale au poste du participant
L'aptitude médicale au poste de travail prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.
EPI : Chaussures de sécurité

Parcours pédagogique

THÉORIE
Conformément aux exigences du Code du Travail et de l'Arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante, sont notamment visés les points suivants :
- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs, droit de retrait en cas de danger grave et imminent
- Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés
- Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- Être capable de transmettre aux opérateurs l'information sur la prévention des risques liés à l'amiante
- Connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées

PRATIQUE
Mise en pratique sur plateforme pédagogique
- Être capable d'appliquer les conclusions de l'évaluation des risques, de choisir des méthodes de travail et de définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement:
- Les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle ;
- Les procédures de décontamination du personnel et des équipements ;
- La mise en oeuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aéraulique de chantier
- Les procédures d'entrée et de sortie de zone confinée.
- Être capable d'expliquer aux opérateurs et savoir transmettre le savoir-faire afin de leur faire appliquer ces méthodes et procédures
- Être capable de s'assurer de la mise en œuvre des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail
- Assurer l'application des consignes et des savoir-faire relatifs aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements, notamment leur entretien et leur remplacement
- Être capable de choisir des EPI adaptés
- Être capable de mettre en œuvre toutes les mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des chantiers ;
- Être capable de faire appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets ;

ECIR FORMATION - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 93130003813

ECIR FORMATION
Pont Royal Sud - 552 Route du Gros Mourre - 13370 MALLEMORT
Tél. : 0490594205 - Site internet : www.ecirformation.fr - e-mail : contact@poleformation-tp.fr
Association loi 1901 - N° Siret : 78273830600011 - N° TVA Intra. : FR33782738306 - Code NAF : 8559A

- Connaître les situations d'urgence et être capable d'identifier toute situation anormale, notamment accident ou intoxication. Être capable de définir la conduite à tenir dans ces situations et de la faire appliquer.
Prescriptions minimales de formation applicables en fonction de l'activité exercée :
- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ;
- Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source ;
- Être capable d'appliquer et de faire appliquer des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- Être capable d'appliquer et de faire appliquer un mode opératoire.

Objectifs pédagogiques

EVALUATIONS
Ces évaluations se déroulent selon les modalités définies en annexe 4 de l'Arrêté du 23 février 2012.
- Évaluation théorique de 20 minutes réalisée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou d'un questionnaire à réponses courtes :
- Les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques
- La réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante
- Les documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante
- Les moyens de protection
- Les destinataires du mode opératoire
- Évaluation pratique de 1 heure en continu incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire :
- Evaluer les risques liés à l'intervention
- Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoire d'intervention, moyens de protection, décontamination)
- Gérer l'élimination des déchets amiantés
- Réagir en cas d'incident/d'accident
- Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention

Méthodes et moyens pédagogiques

- Salle de cours équipée (vidéo...),
- Remise du cours dispensé sur supoort papier,
- Terrain d'application équipé de différents postes de travail,
- Encadrement par un formateur ayant plusieurs années d'expérience en entreprise.

Méthodes et modalités d'évaluation

- Feuille d'émargement journalière
- Mise en situation et contrôle des aptitudes avec grille de suivi
- Clôture de stage, fiche de satisfaction du stagiaire
- Attestation de stage

Modalités d'Accessibilité

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation). Veuillez contacter le Référent handicap M.Olivier PRAT 06.84.24.05.76. / olivier.prat@ecirtp.fr

Effectif

De 4 à 6 Personnes